



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
23.02.2010
Date de la convocation des conseillers :
23.02.2010
point de l'ordre du jour no:
15A

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 05 mars 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar,
échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen,
Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Braz, échevin, Maroldt, Wohlfarth, Baum, conseillers.

COMMISSARIAT DE DISTRICT

08 MARS 2010

Le Conseil Communal, Luxembourg

Objet: office social: compte de gestion de l'exercice 2006

Vu la délibération du 24 février 2010 de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette arrétant le compte de l'exercice 2006 présenté par Monsieur le receveur de l'Office Social;

Vu le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2006 de l'Office social du 8 décembre 2009 du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le règlement organique des bureaux de bienfaisance du 11 décembre 1846;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

approuve
à l'unanimité

ledit compte de gestion de l'exercice 2006 comme suit:

en dépenses à la somme de	€ 3.540.219,03
en recettes à la somme de	€ 3.178.212,66
et l'excédent des recettes à	€ 362.006,37

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 05.03.10.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

O.S. 2006

COMPTE DE L'OFFICE SOCIAL de la Ville d'ESCH-SUR-ALZETTE
OBSERVATIONS DU MINISTRE

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
et à la Grande Région
Vu les articles 163, 166 et 170 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;
Vu les observations relatives aux redressements opérés ;

ARRÊTE

Le présent compte conformément au tableau récapitulatif

COMMISSARIAT DE DISTRICT
20 AVR. 2010
Luxembourg

Luxembourg, le *14 avril 2010*

Le Ministre de l'Intérieur,
et à la Grande Région

